



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 34 : Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAÏ, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAÏ
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

EXPOSÉ

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy » a initié une profonde rénovation de la politique de la ville en redéfinissant les critères des quartiers prioritaires et en instaurant un contrat urbain global intégrant le Contrat de Ville à l'échelle intercommunale.

En 2014, le quartier de la Ville-aux-Roses a été pour la première fois désigné par l'Etat comme éligible au dispositif politique de la ville. Dans ce cadre, la Ville de Châteaubriant et la Communauté de Communes ont engagé aux côtés des services de l'Etat, de l'ensemble des partenaires institutionnels et des trois associations représentatives du quartier, une démarche de réflexion collective en faveur du développement de ce quartier.

Cette réflexion collective a permis de définir les enjeux et axes opérationnels du contrat de ville 2015-2020 qui a été signé en 2014, pour une période de six ans. Pour répondre aux objectifs du pacte de Dijon et poursuivre les actions engagées, un avenant au contrat de la politique de la ville a été signé en 2019, prolongeant ainsi ce contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

L'élaboration du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » s'est inscrite dans un cadre partenarial organisé en deux phases.

En effet, dans un premier temps une consultation citoyenne a été menée par la Préfecture afin d'identifier à l'échelle communale et intercommunale les grandes priorités du territoire. Cette consultation citoyenne s'est formalisée par l'organisation de deux temps forts organisés sur le quartier de la Ville-aux-Roses, tout d'abord lors d'un Welcome Festival puis au moment d'une sortie d'école au cœur du quartier.

Dans un second temps, le contrat de ville a fait l'objet d'une finalisation en prenant en compte les résultats de la consultation des acteurs de la politique de la ville.

Aussi, ce contrat de ville est construit autour de quatre priorités :

- un quartier de plein emploi
- un quartier des émancipations
- un quartier des transitions
- un quartier plus sûr et des citoyens engagés

D'une durée de six ans, ce nouveau contrat de ville fera l'objet d'une actualisation en 2027, pour ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) D'approuver le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
- 2) D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

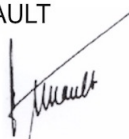
044-214400368-20240411-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUULT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 34 : Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAÏ, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGREGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAÏ
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

EXPOSÉ

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy » a initié une profonde rénovation de la politique de la ville en redéfinissant les critères des quartiers prioritaires et en instaurant un contrat urbain global intégrant le Contrat de Ville à l'échelle intercommunale.

En 2014, le quartier de la Ville-aux-Roses a été pour la première fois désigné par l'Etat comme éligible au dispositif politique de la ville. Dans ce cadre, la Ville de Châteaubriant et la Communauté de Communes ont engagé aux côtés des services de l'Etat, de l'ensemble des partenaires institutionnels et des trois associations représentatives du quartier, une démarche de réflexion collective en faveur du développement de ce quartier.

Cette réflexion collective a permis de définir les enjeux et axes opérationnels du contrat de ville 2015-2020 qui a été signé en 2014, pour une période de six ans. Pour répondre aux objectifs du pacte de Dijon et poursuivre les actions engagées, un avenant au contrat de la politique de la ville a été signé en 2019, prolongeant ainsi ce contrat jusqu'au 31 décembre 2022.

L'élaboration du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » s'est inscrite dans un cadre partenarial organisé en deux phases.

En effet, dans un premier temps une consultation citoyenne a été menée par la Préfecture afin d'identifier à l'échelle communale et intercommunale les grandes priorités du territoire. Cette consultation citoyenne s'est formalisée par l'organisation de deux temps forts organisés sur le quartier de la Ville-aux-Roses, tout d'abord lors d'un Welcome Festival puis au moment d'une sortie d'école au cœur du quartier.

Dans un second temps, le contrat de ville a fait l'objet d'une finalisation en prenant en compte les résultats de la consultation des acteurs de la politique de la ville.

Aussi, ce contrat de ville est construit autour de quatre priorités :

- un quartier de plein emploi
- un quartier des émancipations
- un quartier des transitions
- un quartier plus sûr et des citoyens engagés

D'une durée de six ans, ce nouveau contrat de ville fera l'objet d'une actualisation en 2027, pour ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) D'approuver le contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
- 2) D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

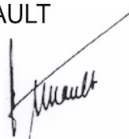
044-214400368-20240411-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUULT



CONTRAT DE VILLE DE CHÂTEAUBRIANT

COMMUNAUTÉ
COMMUNES
CHÂTEAUBRIANT-DERIVÉS

2024 - 2030

Pour le quartier de la Ville aux Roses

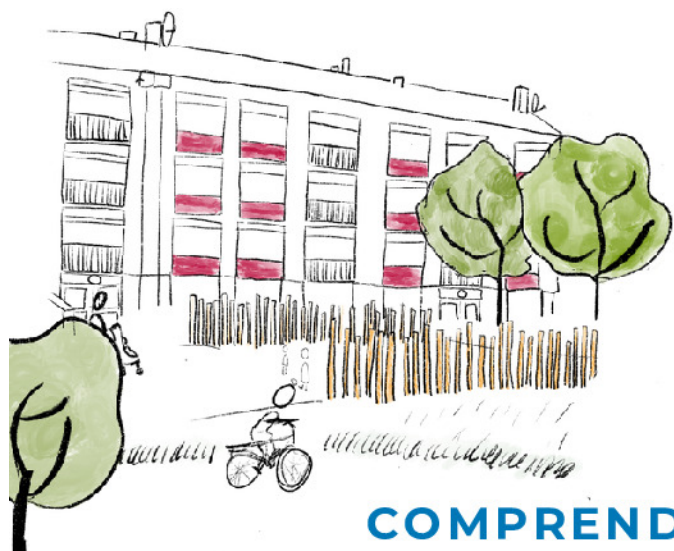


Illustration : ANNA SAWHNEY

PROJET

quartiers roses





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	05
COMPRENDRE LE CONTRAT DE VILLE	06
TOUS MOBILISÉS POUR LE QUARTIER	07-08
LE QUARTIER DE LA VILLE AUX ROSES	09-10
LA PARTICIPATION CITOYENNE, FIL ROUGE DE LA DÉMARCHE DE RÉÉCRITURE DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE	11
ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LE QUARTIER	12-13
UN QUARTIER DU PLEIN EMPLOI	14-15
UN QUARTIER DES ÉMANCIPATIONS	16-17
UN QUARTIER DES TRANSITIONS	18-19
UN QUARTIER PLUS SÛR ET DES CITOYENS ENGAGÉS	20-21
GOUVERNANCE ET SIGNATURES	22-23

PRÉAMBULE



Institués par l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAM, les contrats de ville forment les documents cadre de la politique de la ville à l'échelle des intercommunalités et des villes.

Ces contrats, pilotés par la Ville, l'intercommunalité et l'État, doivent traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire. A ce titre, la participation active de l'ensemble des collectivités (ville, département, région) est essentielle. L'ensemble des acteurs, publics et privés, doivent être également mobilisés afin de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les quartiers prioritaires de la ville.

Via l'installation de ces contrats, la loi LAMY réaffirme et précise le double objectif de la Politique de la ville sur les quartiers prioritaires : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Elle consacre également l'échelle intercommunale dans le portage et le pilotage de la Politique de la ville. Elle rappelle l'enjeu et les obligations pour les partenaires signataires de mobilisation du droit commun sur les quartiers de la géographie prioritaire et pose l'obligation pour les partenaires signataires de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs fixés dans les Contrats.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les précédents contrats de ville ont été prorogés pour une durée de 5 ans. De nouveaux Contrats de ville viennent donc prendre leur suite à partir de 2024.

Ces nouveaux contrats de ville intègrent le projet gouvernemental « Quartiers 2030 » et sont contractualisés en deux phases (2024-2027 et 2027-2030) en se recentrant sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, et articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. Entre ces deux phases, une évaluation à mi-parcours de chaque contrat de ville sera effectuée.

Quatre objectifs stratégiques nationaux ont été identifiés :

- Des Quartiers du plein emploi
- Des Quartiers d'émancipations
- Des Quartiers en transitions
- Des Quartiers plus sûrs et plus tranquilles

La circulaire du 31 août 2023 pose le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » qui doivent répondre à un triple objectif :

- Simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats pour les habitants
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants
- Maximiser la mobilisation des acteurs privés et publics tout en rendant plus lisible le rôle de l'État

Cette circulaire précise également que les contrats de ville doivent prendre en compte les résultats d'une consultation élargie et approfondie des acteurs de la politique de la ville et des habitants des QPV.

Plus récemment, le Comité interministériel de la Ville (CIV) du 27 octobre 2023 a été l'occasion de rappeler les priorités de l'État dans les quartiers :

- pour la transition écologique : les objectifs posés sont de reverdir les quartiers, notamment à l'appui du fonds vert (15 % fléchés pour les quartiers spécifiquement), de poursuivre la rénovation urbaine et d'encourager les mobilités douces.

- pour le plein emploi : cette priorité regroupe à la fois le développement et le soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers, le déploiement de solutions pour améliorer l'insertion dans l'emploi, l'amélioration de la formation professionnelle pour les habitants des quartiers, la mobilisation des entreprises et la lutte contre les discriminations.

- pour les services publics : développer l'accueil du jeune enfant, renforcer les dispositifs liés à la réussite éducative, améliorer l'accès aux soins, à la culture et au sport au profit des habitants des quartiers. Cela passe aussi par des mesures en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique, notamment par la lutte contre le trafic de stupéfiants, mais aussi par un enjeu de rapprochement entre la police et la population. Le comité interministériel des villes a également été l'occasion de rappeler les objectifs de l'État en matière d'amélioration des cadres et espaces de vie dans les quartiers (ex : le déploiement des France services, mais aussi des centres sociaux et espaces de vie sociale pour accompagner la professionnalisation des adultes relais, etc.).

Le présent contrat constitue ainsi le nouveau cadre contractuel 2024-2030 en faveur du quartier prioritaire de la Ville Aux Roses de Châteaubriant et de la réduction des inégalités sociales et territoriales à l'échelle de la Ville.

COMPRENDRE LE CONTRAT DE VILLE

• LES PILOTES



Ville de Châteaubriant



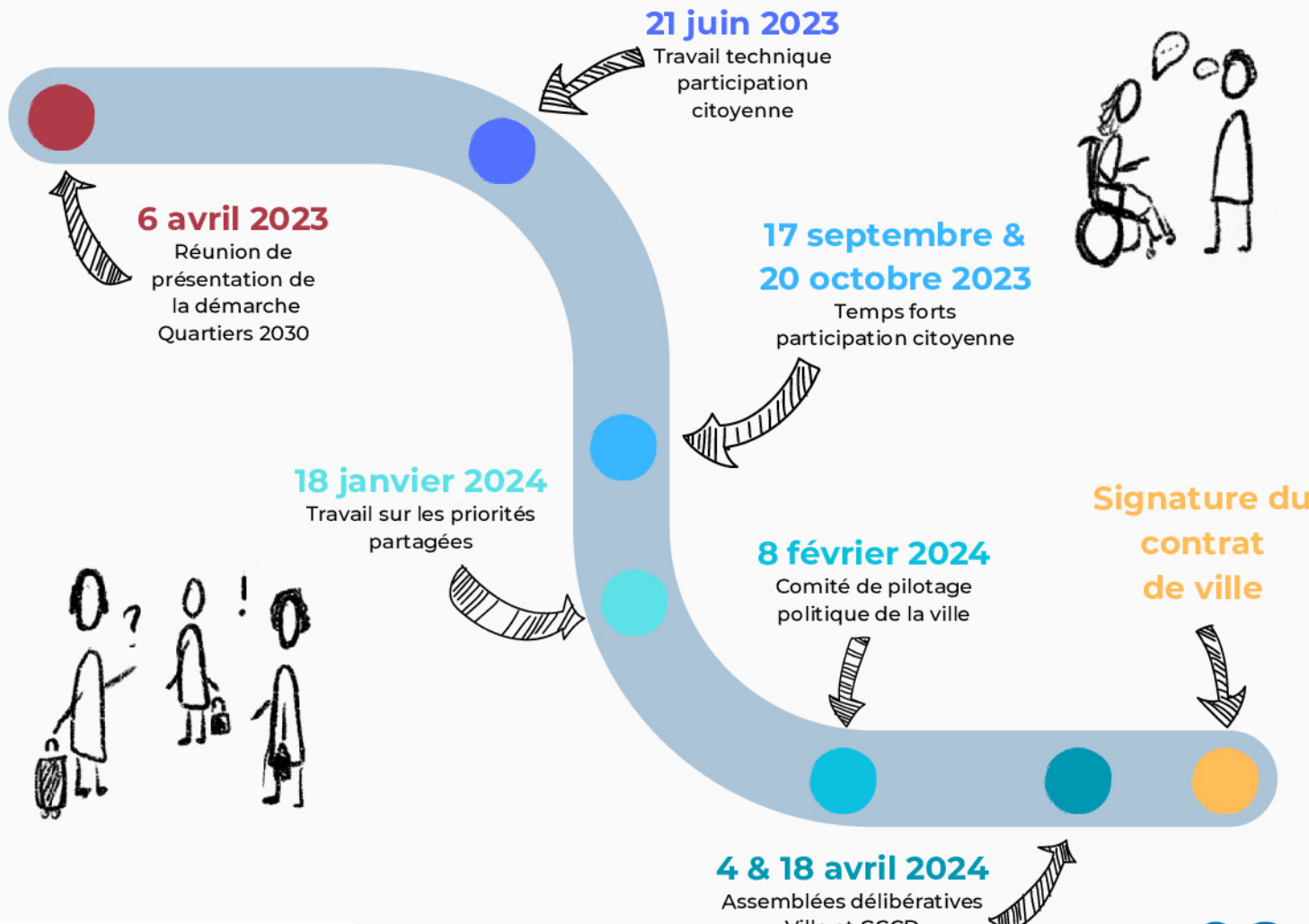
• LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Département Loire -Atlantique
- Région Pays de la Loire
- Caisse des dépôts
- ARS
- CAF
- Habitat 44 - Aiguillon construction
- France travail
- Mission Locale Nord Atlantique
- Académie de Nantes
- CCI
- BPI France
- Conseil citoyen
- Associations

• C'EST QUOI UN CONTRAT DE VILLE ?

Le Contrat de ville est l'espace commun à l'ensemble des partenaires mobilisés pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants d'un quartier dit "politique de la ville". Il définit pour 6 ans (2024-2030) les engagements stratégiques, les objectifs communs et les priorités d'action de chacun.

• DE L'ÉVALUATION À L'ÉCRITURE: UNE MOBILISATION COLLECTIVE EN 2023-2024



TOUS MOBILISÉS POUR LE QUARTIER

LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

La mobilisation du droit commun est l'ensemble des politiques publiques qui s'appliquent sur un territoire français et qui sont mises en œuvre selon les compétences de l'État et de ses opérateurs, collectivités, bailleurs... La première ambition de la politique de la ville est de mobiliser ces moyens du droit commun en priorité en direction des quartiers, de veiller à ce qu'ils y soient effectivement mis en œuvre, voire de les y concentrer. L'un des enjeux propres à la politique de la ville est de pouvoir mobiliser une grande variété d'acteurs, sur une diversité de thématiques, pour répondre à des besoins très ciblés. Les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser leur droit commun pour les quartiers prioritaires.

L'APPEL À PROJETS ANNUEL

Des moyens réservés à la politique de la ville sont mobilisés à travers la mise en place d'un appel à projets annuel qui soutient financièrement des projets d'associations ou des dispositifs dédiés au quartier et à ses habitants. Ces crédits sont alloués sur des thématiques identifiées comme prioritaires. Ces crédits dits spécifiques doivent ainsi agir comme un levier, en appui des moyens de droit commun et avec l'action conjuguée des différents partenaires du contrat de ville. Il s'agit donc de moyens « en plus ».

L'appel à projets permet chaque année aux financeurs et partenaires du Contrat de ville (État, collectivités, etc.) de solliciter les associations et les acteurs de terrain sur des thématiques précises afin de faire émerger des projets qui puissent répondre concrètement aux enjeux et aux besoins identifiés pour le quartier. Les projets proposés sont ensuite étudiés et ceux qui sont sélectionnés reçoivent une subvention, conditionnée à la réalisation du projet. Chaque projet doit également faire l'objet d'un suivi et d'un bilan avec les financeurs et les partenaires de terrain.

LES BAILLEURS ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Les bailleurs sociaux présents dans un quartier prioritaire de la ville peuvent bénéficier d'un abattement fiscal : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. C'est un impôt local dû par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Pour les logements se trouvant en QPV, le bailleur social (exemple : Habitat 44) peut avoir un abattement jusqu'à 30% du montant total de la TFPB dans le cadre de la signature d'une convention entre le bailleur social, l'État et la collectivité de rattachement du bailleur. En contrepartie de cet abattement, le bailleur social s'engage à mettre en place des actions et des dispositifs visant à renforcer la proximité de ses services, l'entretien, la maintenance, le développement d'actions sociales en direction des habitants des QPV.

Le saviez-vous ?

Depuis 2021, la ville et l'État financent la présence d'un **référent** sur le quartier. Son rôle : créer du lien avec les habitants et les jeunes autour des valeurs de citoyenneté et du sport.



Médiateurs Adultes relais

A la Ville Aux Roses 2 adultes relais assurent plus des missions de médiation au sein des écoles et auprès des jeunes

Le contrat adulte-relais permet à des personnes éloignées de l'emploi, d'au moins 26 ans et habitant un QPV, d'assurer des missions de médiation et de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion financé par l'État. Les missions confiées aux adultes relais visent en effet à améliorer les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics et les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

LES RÉALISATIONS

Crédits spécifiques politique de la ville

679 272 €

subventions spécifiques de l'État au titre de la politique de la ville sur la période 2015 - 2023

15

projets soutenus en moyenne par an dans le cadre du contrat de ville sur la période 2015 - 2023

Investissements sur le quartier 2015-2023

1,94 M€

investissements du droit commun de l'État

1,25 M€

investissements de la communauté de communes Châteaubriant-Derval

688 420 €

investissements de la Ville de Châteaubriant

Des projets et des investissements ambitieux pour améliorer la vie de habitants

La Ville de Châteaubriant et la communauté de communes Châteaubriant-Derval ont mené ces dernières années de nombreux projets sur le quartier de la Ville aux Roses. Cette politique volontariste a notamment permis :

- la rénovation du gymnase
- la création du parc des droits de l'enfant
- la construction du centre socioculturel intercommunal
- la rénovation du collège de la Ville aux Roses
- la création d'un espace France services
- la construction d'une terrain de foot 5x5
- la construction d'un préau et d'un terrain de pétanque
- la construction de plateaux surélevés facilitant l'accès à la voie verte et au collège

Zoom sur...

le centre socioculturel intercommunal



Un espace France Services a ouvert au coeur du quartier de la Ville Aux Roses le 19 janvier 2023. 4196 usagers ont franchi la porte de ce guichet en 2023 dont 12% d'habitants du quartier. Cet espace permet aux habitants d'effectuer, avec l'aide des agents présents, leurs principales démarches administratives.



Le CSCI a ouvert ses portes au public le lundi 14 septembre 2020.

Cet établissement, aménagé en concertation avec les utilisateurs principaux, est un lieu de vie et d'orientation pour tous. Le bâtiment se compose de bureaux, de salles de réunion, d'une cuisine et de 7 salles d'activités mises à disposition de manière ponctuelle pour les partenaires qui interviennent sur le quartier prioritaire.

L'équipement abrite les équipes du Centre Socio-Culturel intercommunal et de l'association Rencontres ainsi qu'un adulte relais sur la médiation. Cet espace d'accueil vit à travers les propositions d'animations des usagers, des associations partenaires et des structures locales mais il est aussi le lieu privilégié pour valoriser les initiatives d'habitants.

LA VILLE AUX ROSES UN QUARTIER ANCRÉ DANS LA VILLE

UN QUARTIER QUI SE TRANSFORME...

Le quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant qui compte environ 1200 habitants a été construit entre 1968 et 1975. Constitué à 70% de logements sociaux, collectifs et individuels, le quartier est aujourd'hui en pleine transformation. Aux équipements publics qui ont vu le jour ces dernières années (centre socioculturel intercommunal, France Services, foot 5x5) s'ajoutent des réhabilitations d'envergure dont celle engagée par le principal bailleur du quartier, Habitat 44, et d'importants travaux menés par le Département au collège de la Ville Aux Roses. En 2025, la physionomie du quartier sera profondément renouvelée tant au niveau des logements que des aménagements extérieurs.

Typologie sociale du quartier

- **344** foyers allocataires CAF
- **24,3%** de familles monoparentales (13,4% en Loire-Atlantique)
- **17%** des 25-59 ans bénéficiaires du RSA (5% en Loire-Atlantique)
- **31,7%** des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi
- **54,1%** des habitants de +15 ans sont non diplômés (20,7% en Loire-Atlantique)

*Données CAF et Département de Loire-atlantique

Zoom sur... la transformation en cours du quartier

Une convention a été signée le 5 mai 2021 entre l'Etat et ses opérateurs, la ville, la communauté de communes, le département, la région et Habitat 44 pour la rénovation du quartier de la Ville aux Roses.

Entre 2020 et 2025, le plan de rénovation prévoit : la démolition de 64 logements, la réhabilitation de 224 logements, la construction d'une résidence sociale (gérée par l'UFUT), la construction de l'agence Habitat 44. La ville de Châteaubriant, avec le soutien de l'Etat, va également réaliser des aménagements urbains et paysagers avec l'objectif d'ouvrir le quartier sur la ville.

Coût global
de la réhabilitation par
Habitat 44

21 MILLIONS d' Euros

- Aménagements réalisés par la Ville de Châteaubriant
2,2 MILLIONS d'Euros
- Caisse des dépôts
prêt 5, 53 MILLIONS d'Euros
- Aides à la pierre
320 000€
- FEDER
500 000€



La construction du quartier

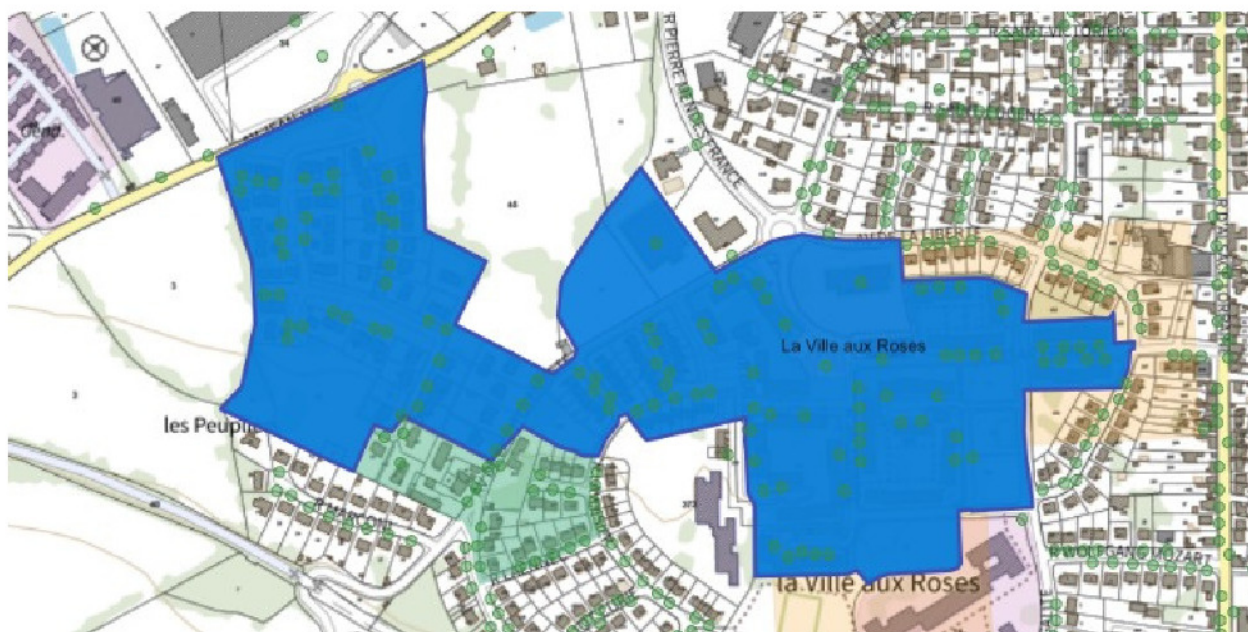


Le quartier avant rénovation



Transformation de la Ville aux Roses

LE QUARTIER



Une géographie prioritaire dédiée

La délimitation du contour des quartiers les plus fragiles, dits quartiers prioritaires ou Quartiers Politiques de Ville (QPV), constitue le territoire couvert par la politique de la ville. Cette délimitation se fait sur la base d'un critère unique fixé par la loi, à savoir un revenu par habitant inférieur à 60 % du revenu médian du territoire. Ces quartiers doivent aussi respecter un seuil de population minimal de 1 000 habitants.

Un travail d'analyse au plus proche des territoires a été réalisé en 2023 par l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'adaptation de la géographie prioritaire. Pour le quartier de la Ville Aux Roses Châteaubriant, des modifications à la marge au sud-est du quartier (aux abords de la rue Laënnec et de la rue Lavoisier) sont intervenues en retirant des pavillons appartenant à des propriétaires privés. Au nord du quartier, les équipements sportifs ont intégré le périmètre. Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 acte ces modifications et inscrit les délimitations du quartier pour la nouvelle période de contractualisation 2024-2030.

Les équipements du quartier



- Ecole maternelle et élémentaire Claude Monet
- Collège de la Ville aux Roses
- Multi accueil "P'tit castel"
- Foyer des jeunes travailleurs
- Agence du bailleur Habitat 44
- Chauffage bois et son réseau



- Parc des droits de l'enfant
- Cymnase de la Ville aux Roses
- Terrain de foot 5x5
- Préau et terrain de pétanque



LA PARTICIPATION CITOYENNE, FI ROUGE DE LA DÉMARCHE DE RÉÉCRITURE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Prendre en compte la parole des citoyens dans le nouveau contrat de ville

Le Comité interministériel des villes qui s'est tenu le 27 octobre 2023 a rappelé l'importance de rendre les contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-construits avec les habitants, pouvant intégrer le cas échéant un volet citoyenneté, à l'issue d'une concertation citoyenne. A Châteaubriant, la parole des habitants du quartier a été recueillie au cours de deux temps forts en 2023, en septembre lors du Welcome festival et en octobre lors d'entretiens dans les rues à la rencontre des habitants de la Ville aux Roses.



C'est un quartier calme, à proximité des commerces : « C'est bien, c'est à côté de tout... l'école est juste en face »

Les principaux enseignements

• Un quartier agréable qui a besoin de s'ouvrir sur la ville

La grande majorité des habitants rencontrés apprécie de vivre dans le quartier mais regrettent souvent le décalage entre l'image du quartier parfois négative et la réalité du quotidien plutôt agréable. Les habitants souhaitent que les Castelbriantais viennent davantage dans le quartier pour plus de mixité.

• Occuper les jeunes et les enfants

Les jeunes interrogés ne sortent pas beaucoup du quartier et s'ennuient. Ils ne connaissent pas ou peu l'offre culturelle et sportive du territoire même s'ils se sont bien appropriés les équipements du quartier comme le terrain de foot 5x5.

• Créer des liens

Plusieurs habitants interrogés ressentent le besoin de favoriser les liens intergénérationnels et la mixité filles-garçons dans le quartier en organisant des moments festifs et en créant des lieux d'échanges entre les aînés, les jeunes et les familles.

Zoom sur le conseil citoyen

Le conseil citoyen, composé d'un panel d'habitants du quartier, a été installé en 2016. Sur la période du premier contrat de ville, le conseil citoyen a notamment travaillé sur l'aménagement global du quartier, accompagné par le cabinet d'architectes "l'atelier du lieu". En 2018, l'opération d'étude urbaine confiée au conseil citoyen a été labellisée dans le cadre des 40 ans de la politique de la ville.

La consultation des habitants en quelques chiffres

41
personnes
interrogées

25
entretiens
individuels

2
entretiens
collectifs

25
femmes

16
hommes

A young girl wearing a straw hat and a floral dress is seen from behind, aiming a bow at a target in a grassy field. The target is a colorful bullseye on a grey board. Another target is visible in the background. The scene is set in a bright, open field with a clear sky.

**ORIENTATIONS
PRIORITAIRES
POUR LE
QUARTIER DE
LA VILLE
AUX ROSES**

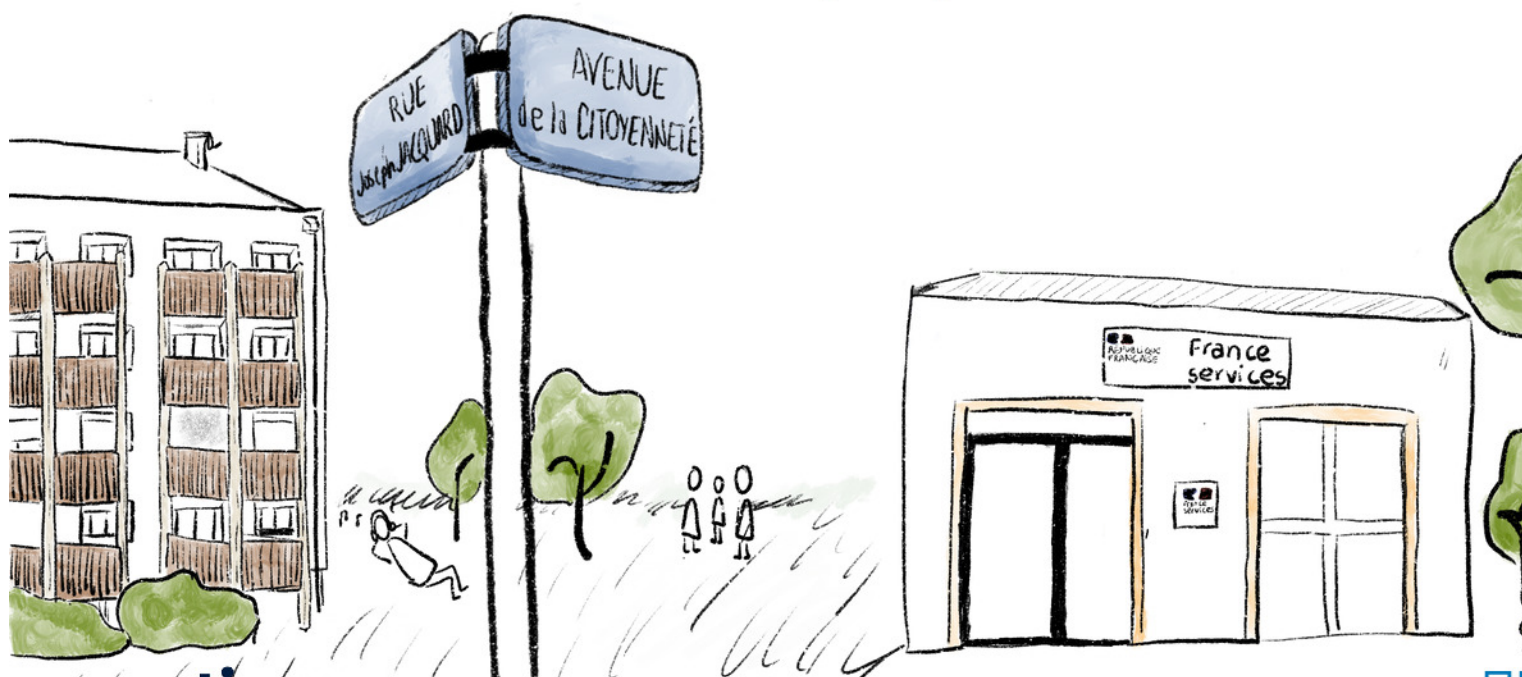
4 THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR LE QUARTIER SUR LA PÉRIODE 2024-2030

01. Un quartier du plein
emploi

02. Un quartier des
émancipations

03. Un quartier des
transitions

04. Un quartier plus sûr
et des citoyens
engagés





UN QUARTIER DU PLEIN EMPLOI

La région Pays de la Loire a, au 3ème trimestre 2023, le taux de chômage le plus faible de France (5,8% contre une moyenne nationale de 7,2%). En Loire-Atlantique, le taux de chômage est de 5,6%.

Sur le bassin de Châteaubriant, la situation est encore meilleure avec un taux de chômage à 5,4%. Le dynamisme économique conduit à de fortes tensions de recrutement. Et pourtant, le taux de chômage sur le quartier de la Ville aux Roses reste plus élevé avec de nombreux freins à lever pour l'accès à l'emploi. Dans ce contexte actuel de mise en place de la réforme France Travail, un protocole de préfiguration a été signé le 1er juin 2023 en Pays-de-la-Loire entre l'État et la Région. L'année 2024 permettra la mise en place d'instances transversales et de gouvernance pour la mobilisation autour du plein emploi.

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

01.

Instaurer un partenariat renforcé des acteurs autour du plein emploi et des besoins de compétences

02.

Une mobilisation accrue des entreprises autour des publics des quartiers

03.

Réduire et limiter l'emprise des freins dans l'accès à l'emploi

CHIFFRE CLÉ

126

demandeurs
d'emploi sur
le quartier
Janvier 2024

Partenaires

- Etat
- France travail
- Mission locale
- Ville de Châteaubriant
- CCCD
- Conseil départemental
- Région
- CCI
- BPI

Le quartier de la Ville Aux Roses présente, par ses caractéristiques et son échelle à taille humaine, un terrain d'expérimentation où tous les acteurs de l'emploi (France Travail, mission locale, collectivité, CCI) sont en mesure de se mobiliser pour mettre en place des actions concrètes répondant aux besoins spécifiques du territoire.

01. Instaurer un partenariat renforcé des acteurs autour du plein emploi et des besoins de compétences

- Travailler à l'échelle du quartier sur la mobilisation des acteurs en favorisant la connaissance de événements "emploi" ou en délocalisant au coeur du quartier des événements tout public. France Travail, mission locale, la CCCD, la CCI organisent chaque mois des événements locaux (job dating, atelier découverte de filières etc). L'objectif est d'augmenter la visibilité de ces événements à travers un affichage systématique, une communication ciblée dans le quartier et un travail de médiation afin d'encourager les demandeurs d'emploi à y participer. La salle de réunion du centre socioculturel accueillera également certains événements selon un calendrier établi par les partenaires.
- Faire connaître l'offre de formation disponible sur le territoire castelbriantais pour les publics en recherche d'emploi et pour les jeunes afin d'orienter les publics vers des formations où les besoins de compétences sont importants. L'offre de formation du territoire s'est étoffée ces dernières années, notamment avec l'ouverture de formations post bac, de l'école du bois Wood'up et du centre départemental GRETA, CFA sur le pôle Industrie Avenir. Un programme de visites de ces sites pour les jeunes et les demandeurs d'emploi sera organisé ainsi que des présentations de l'offre au sein du quartier.
- Systématiser les démarches "d'aller vers" les publics les plus éloignés en s'appuyant sur les médiateurs du quartier et faire le lien avec l'offre de service de France Travail et de la mission locale.

02. Une mobilisation accrue des entreprises autour des publics du quartier

- Créer des synergies entre les demandeurs d'emploi, les associations locales d'entrepreneurs et les fédérations professionnelles qui sont présentes au Quai des entrepreneurs. La délocalisation d'événements "entreprises" dans le quartier permettrait la rencontre des publics. Un accompagnement par les médiateurs pourrait être envisagé sur les événements "économie" organisés par la communauté de communes comme Destination Avenir, ou les visites lors de la semaine de l'Industrie. A l'image de l'opération "Du stade vers l'emploi", portée par France Travail, des tournois sportifs inter-entreprises avec des équipes de joueurs du quartier pourraient être organisés et coordonnés par le médiateur du quartier.
- Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat dans le quartier et soutenir sa structuration via notamment le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" porté par BPI France. Ce programme décliné en trois axes doit permettre de détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer l'entrepreneuriat et déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

03. Réduire et limiter l'emprise des freins dans l'accès à l'emploi

- Lever les freins physiques et psychologiques à la mobilité en proposant un accompagnement à l'utilisation des C'BUS gratuits, au transport à la demande desservant l'ensemble de la CCCD et en initiant à l'utilisation des vélos à assistance électrique sur les voies vertes. Cet accompagnement se fera en lien avec la maison de la mobilité.
- Développer de nouveaux modes de garde, notamment pour les familles monoparentales. La garde d'enfants est un levier important d'accès à l'emploi pour les femmes et les familles monoparentales, et plus particulièrement pour les personnes en insertion ou en emploi avec des horaires atypiques. En plus de l'ouverture de places de garde, il s'agit aussi de travailler à développer des structures d'insertion et de formation d'assistantes maternelles pour déployer l'offre.
- Construire des dispositifs de mentorat avec les salariés des entreprises locales dans le but d'outiller les demandeurs d'emploi et de déconstruire les préjugés.
- Cartographier l'offre de parcours FLE (Français Langue Etrangère) disponible sur le territoire et identifier des pistes de réflexion en se basant sur le travail mené via le CLEFOP 44 Nord.

FOCUS ACTION

Expérimentation d'une action d'investissement et formation en partenariat avec le Département, la Région, la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la CCCD, le relais petite enfance et les bailleurs afin de recruter des assistantes maternelles parmi les habitants des quartiers prioritaires permettant à la fois d'augmenter l'offre d'accueil de petite enfance et de réduire le taux de chômage.



UN QUARTIER DES EMANCIPATIONS

Élargir le champ des possibles, accompagner la mobilité sociale et géographique, oser changer les paradigmes, sont autant d'objectifs qui conduisent à engager des projets au plus près des publics dès le plus jeune âge et dans la durée. L'émancipation s'entend alors comme levier permettant d'améliorer l'accès aux savoirs et à l'information, lutter contre les différentes formes de vulnérabilités et de discriminations, faciliter l'engagement et les solidarités, accompagner l'ambition et la réussite, favoriser l'ouverture culturelle et soutenir l'autonomisation.

L'émancipation des publics vulnérables nécessite le déploiement d'une action publique volontariste et renforcée, passant par la création des bases de l'ambition et de la réussite dès le plus jeune âge, l'utilisation de la culture et du sport comme un vecteur d'émancipation et par l'accès à l'autonomie et à la connaissance de ses droits. Sur le quartier, la question de l'ouverture des possibles pour les jeunes est prégnante ainsi que la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public.

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

01.

Créer les bases de l'ambition et de la réussite de la petite enfance à l'âge adulte

02.

Véhiculer la culture et le sport comme outils d'émancipation

03.

Accéder à l'autonomie et connaître ses droits

Partenaires

- Etat
- Associations
- CCCD
- Conseil départemental
- Ville
- CAF



Paroles d'habitants: *“ les filles elles traînent de leur côté, pas avec les garçons”*

« Il faut occuper les jeunes, le stade il fait beaucoup, ça a déjà calmé une bonne partie

01. Créer les bases de l'ambition et de la réussite de la petite enfance à l'âge adulte

- Accompagner la parentalité pour une égalité des chances dès le début de la vie en poursuivant notamment l'accueil des enfants dès 2 ans à la maternelle dans la limite des moyens alloués.
- Amener les parents sur les activités proposées au CSCI avec des actions valorisantes comme “les livres à soi” porté par la CCCD ou comment lire des histoires lorsque l'on est en cours d'apprentissage du français.
- Favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire pour sécuriser les parcours et développer l'ambition en s'appuyant à la fois sur le système éducatif et sur le réseau associatif pour mettre en place des actions en ce sens.

02. Véhiculer la culture et le sport comme outils d'émancipation

- La place de la culture chez les jeunes du quartier ne doit pas être négligée. Les équipements culturels du territoire étant nombreux (théâtre de verre, conservatoire, médiathèque, galerie 29 microfolie, etc.), il semble important d'en développer l'utilisation par les habitants à l'image des activités organisées avec la galerie 29, le collège et le CSCI. Mettre en œuvre et promouvoir les dispositifs existants suivis dans le cadre du projet culturel de territoire pour permettre une plus grande mixité : la lecture publique, le studio intercommunal d'enregistrement et l'orchestre “cuivre et percussions” au collège ou encore l'appropriation du pass culture par les jeunes.
- Diversifier la pratique sportive en développant des partenariats avec les associations du territoire et en levant les freins financiers via l'aide à l'achat de licence sportive proposée par la ville et l'activation plus systématique du pass sport. L'enjeu est d'amener les habitants vers la pratique sportive via notamment la politique “d'aller vers” du médiateur de la ville.

03. Accéder à l'autonomie et connaître ses droits

- Renforcer l'émancipation des jeunes filles et la place des femmes dans le quartier en les accompagnant, via la médiatrice de quartier, sur des projets de visites, de voyages co-crés en s'appuyant notamment sur les dispositifs “quartier d'été”, les aides au séjour via des appels à projets spécifiques.
- Lutter contre les fractures et favoriser l'accès aux droits pour tous les âges via la montée en puissance de l'espace France services situé en cœur de quartier et l'appropriation de l'outil Boussole des jeunes. Un plan de communication annuel pourra être établi avec la coordinatrice locale.

FOCUS ACTION

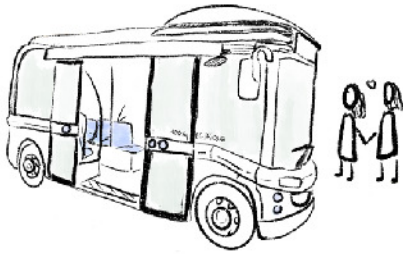
- Identifier un espace au sein du quartier pour favoriser les échanges intergénérationnels et toutes les formes d'émancipation
- Création d'un arbre de la réussite au CSCI pour valoriser les parcours des jeunes du quartier

FOCUS ACTION

- Augmenter de manière significative l'activation pass'culture et du pass'sport pour les publics du quartier travaillant des actions de sensibilisation auprès des acteurs relais (Educatrice nationale, CCAS, médiateur de quartiers, France services, etc.) et promouvoir l'aide de 100€ pour l'acquisition d'une première licence dans un club sportif affilié à une fédération ou l'OMS

FOCUS ACTION

- Travailler, sur la première période de contrat de ville, sur la mémoire du quartier en impliquant les habitants sur le recueil des témoignages et la valorisation des parcours de vie. L'attachement au quartier est fort et cette action permettrait d'intensifier les liens intergénérationnels
- Création d'un arbre de la réussite au CSCI pour valoriser les parcours des jeunes du quartier



UN QUARTIER DES TRANSITIONS

Pour améliorer significativement le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, la prise en compte des défis écologiques et environnementaux est essentielle. Re-naturation des espaces, économies d'énergie, plan alimentaire de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir. Sur le quartier de la Ville Aux Roses, la rénovation d'ampleur du quartier constitue un véritable levier pour engager des actions et des innovations pouvant emporter l'adhésion des habitants.

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

01.

Accompagner la rénovation du quartier en mettant en oeuvre une transition écologique juste et inclusive

02.

Prendre en compte les défis environnementaux pour améliorer le cadre de vie des habitants et susciter des comportements éco-citoyens

03.

Mobiliser les acteurs au service de la santé des habitants

Le saviez-vous ?

La ville de Châteaubriant a construit en 2011 une chaufferie-bois et un réseau de chaleur urbain. Le réseau de chaleur urbain, d'une longueur de 10 km, alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire plus de 500 logements sociaux soit l'ensemble du quartier de la Ville Aux Roses, le centre hospitalier, les maisons de retraite, plusieurs écoles, l'espace intercommunal aquatique Aqua Choisel et l'entreprise Castel viandes.

Raccordée au réseau de chaleur urbain en 2018, la centrale solaire thermique est une des premières de cette envergure en France. Elle produit, à partir de calories solaires, de l'eau chaude réinjectée dans le réseau de chaleur urbain.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS VERTS

- Végétalisation de la cour de l'école Claude Monet dans le cadre du plan de rénovation des écoles - Fonds vert
- Accompagnement de la rénovation du quartier avec végétalisation et développement des mobilités douces
- Coulée verte devant l'école Monet

Partenaires

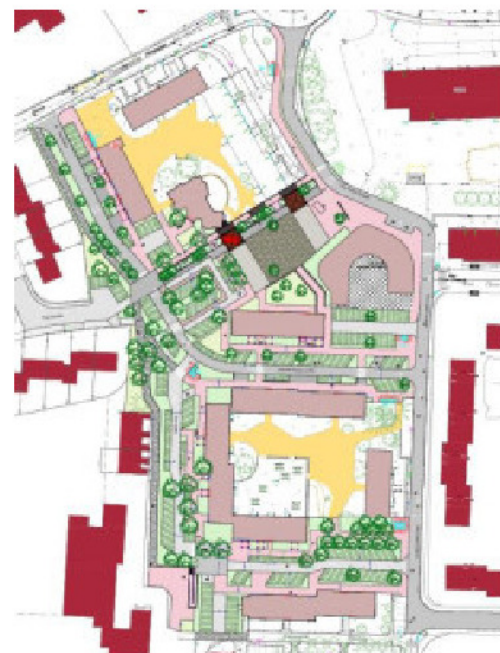
- Etat
- Ville
- CCCD
- Département
- Bailleurs
- ADEME

Paroles d'habitants:

« Depuis 10 ans nous avons profité du chauffage bois et j'ai vraiment ressenti cette baisse au niveau la facturation, le chauffage n'a pas changé dans sa qualité, je suis vraiment très satisfaite de ce chauffage »

01. Accompagner la rénovation du quartier en mettant en oeuvre une transition écologique juste et inclusive

- Instaurer une meilleure utilisation de l'énergie via l'optimisation du réseau de chaleur urbain biomasse qui bénéficie au quartier et la rénovation énergétique des logements du parc social. Pour les propriétaires privés, poursuivre l'accompagnement sur les aides via la maison de l'habitat, service intercommunal.
- Renforcer l'offre et la connaissance des solutions de mobilité douce du territoire avec notamment la réflexion sur la mise en place d'une borne de vélo à assistance électrique de la ville dans le quartier. L'arrivée de cette borne serait accompagnée par des ateliers de prise en main.
- Accompagner la rénovation du quartier en privilégiant les solutions "vertes" (avec un développement des déplacements doux, voies cyclables, végétalisation, coulée verte et éclairage public).



02. Prendre en compte les défis environnementaux pour améliorer le cadre de vie des habitants et susciter des comportements éco-citoyens

- Déployer une gestion active des déchets ménagers et développer la filière du réemploi en priorisant les actions de sensibilisation des habitants au tri des déchets dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.
- Un programme spécifique intitulé « Mieux manger pour tous » a été déployé à l'échelle nationale, doté d'un fonds de 60 millions d'euros dont 20 millions d'euros dédiés au financement de projets locaux via un appel à projets spécifique. Dans cette dynamique, il convient de travailler avec les producteurs locaux pour faire connaître leurs produits.
- Sensibiliser les habitants aux écocgestes en formant des ambassadeurs de toutes générations sur le modèle des ambassadeurs du tri.

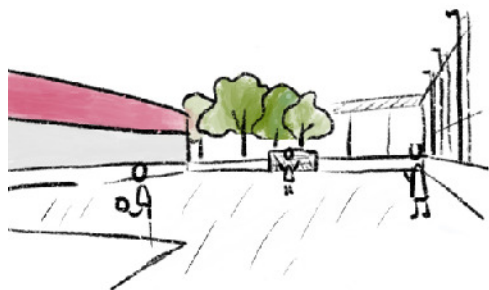
FOCUS ACTION

- Afin d'accompagner les transitions environnementales, la réduction des déchets est un enjeu et pourrait prendre la forme de composteurs partagés en pieds d'immeubles favorisant aussi le lien social intergénérationnel.

03. Mobiliser les acteurs au service de la santé des habitants



- Sensibiliser les jeunes et les parents aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée par le biais d'animations pédagogiques au CSCI.
- S'appuyer sur le médiateur ville pour généraliser l'action "sportez-vous bien" et amener, en lien avec les associations castelbriantaises, les habitants vers une pratique sportive adaptée.
- Travailler sur un projet de jardin partagé en pied d'immeuble qui permettra la mise en place d'ateliers cuisine autour des produits frais.



UN QUARTIER PLUS SÛR ET DES CITOYENS ENGAGÉS

Pour répondre à l'une des préoccupations majeures des habitants des quartiers, l'action coordonnée de l'État et de la collectivité devra permettre de renforcer la sécurité du quartier de la Ville Aux Roses.

Répondre à cette demande de sécurité suppose la mise en place d'une stratégie collective de présence positive de l'espace public, un accompagnement accentué des adolescents en situation d'évitement scolaire ou de délinquance en favorisant notamment les dispositifs d'engagement citoyen existants et leur diffusion sur le quartier.

3 OBJECTIFS PRIORITAIRES

01.

Renforcer le lien police-population et le lien social dans le quartier

02.

Développer les opérations de prévention dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

03.

S'engager autour des valeurs de la République pour devenir des citoyens, acteurs du quartier

CHIFFRES CLÉS



Zoom sur... la vidéoprotection

63 caméras sont actuellement déployées sur la ville de Châteaubriant dont 6 sur le quartier de la Ville Aux Roses. Un plan pluriannuel de développement prévoit de poursuivre l'installation de caméras supplémentaires.

Partenaires

- Etat
- Forces de sécurité
- CCCD
- Ville

Paroles d'habitants :

“les gens ils ont peur de venir dans le quartier mais ce n'est pas vrai. Il ne se passe rien de dangereux, le quartier est calme”

“les jeunes il faut les occuper sinon ils font des bêtises”

01. Renforcer le lien police-population et le lien social dans le quartier



- La communication entre les acteurs est essentielle au maintien du calme dans le quartier. Le lien entre les médiateurs et les forces de sécurité (gendarmerie et police municipale) sera poursuivi par des rendez-vous réguliers.
- La méconnaissance des missions de chacun entraîne souvent des malentendus. Partant de ce constat, des actions de découverte des métiers des forces de sécurité au sein du quartier sont à multiplier sur des formats informels.
- Favoriser la connaissance des structures d'aide et d'accompagnement présentes sur le territoire (maison de la justice et du droit, espace France services, CDDF).

02. Développer les opérations de prévention dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Travailler, en lien avec les établissements scolaires, sur la prévention du décrochage scolaire en s'appuyant notamment sur le médiateur à l'école et les mesures de responsabilisation qui peuvent être proposées par la ville en cas d'exclusion temporaire d'un élève. Il convient également de poursuivre le travail en lien avec la protection judiciaire de la jeunesse sur l'accueil, par la collectivité, de jeunes faisant l'objet de mesures d'intérêt général.
- Coordonner les actions de prévention mises en place et programmées dans le cadre du CLSPD en y associant systématiquement les jeunes du quartier afin d'encourager la prise de conscience sur les conduites à risque par exemple.

ZOOM SUR... LE CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DE LA FAMILLE

Créé en 2011, le Conseil pour les droits et devoirs de la famille est un outil de dialogue visant à mieux écouter les familles, les informer et leur rappeler leurs droits et devoirs envers leurs enfants.

Cette instance partenariale de proximité est destinée à favoriser l'échange d'informations et à mettre en place un accompagnement parental pour des familles de mineurs en difficulté dans leurs missions d'éducation en permettant, si nécessaire, de rappeler à l'ordre les mineurs auteurs de petites infractions.

03. S'engager autour des valeurs de la République pour devenir des citoyens, acteurs du quartier

- Déployer des actions autour des métiers de l'engagement via la charte régionale signée avec les missions locales et faire connaître les dispositifs (EPIDE - cadets de la République, etc.) en élaborant un programme annuel d'actions en lien avec la mission locale Nord Atlantique.
- La formation "Valeurs de la République et laïcité" permet aux agents publics, aux professionnels et aux bénévoles associatifs de maîtriser le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer dans l'exercice de leurs métiers. Il conviendra ainsi de dresser la liste des acteurs locaux pouvant se former sur un plan pluri-annuel de formation.

FOCUS ACTION

- Promouvoir le SNU au sein du quartier avec des opérations de sensibilisation ciblées et travailler avec les établissements scolaires (Lycée St Joseph, Lycée Guy Môquet).
- Sensibiliser les jeunes sans emploi et sans formation au projet d'insertion global de l'EPIDE et favoriser les parcours d'accompagnement proposés par le centre

GOVERNANCE ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Dans son instruction datée du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des contrats de ville, la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville précise 3 orientations prioritaires :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire
- La participation des citoyens à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation
- L'articulation des contrats de ville avec les autres contractualisations existantes, notamment les Contrats de Relance et de Transition Écologique.

Pour le quartier de la Ville aux Roses, la gouvernance sera déclinée comme suit :

- Un comité technique annuel partenarial pour statuer sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets (au printemps)
- Un comité de pilotage annuel avec l'ensemble des partenaires pour faire le bilan des actions engagées et travailler sur les orientations (à l'automne).

Afin de réaliser le suivi des actions et l'ingénierie de projets, un référent politique de la ville sera désigné au sein de la collectivité. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié du service politique de la ville de la préfecture.

Évaluation du contrat de ville 2024-2030

L'évaluation et le suivi des actions et des priorités du présent contrat de ville sera réalisée à deux niveaux :

- A l'échelle de la Loire-Atlantique, l'ensemble des services de l'Etat seront mobilisés autour de la feuille de route départementale "engagements quartiers 2030". Des politiques prioritaires seront évaluées et suivies grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant ainsi d'évaluer la mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires de la ville.
- A l'échelle du quartier de la Ville aux Roses, les actions subventionnées annuellement feront l'objet d'un suivi collectif lors du comité de pilotage de l'automne. Des indicateurs de suivi sont indiqués par chaque porteur au moment du dépôt de dossier de subvention.

Afin d'associer les habitants aux démarches d'évaluation, ces derniers, via le conseil citoyen et à l'occasion de temps forts dans le quartier, seront également amenés à s'exprimer sur les actions mises en place et à proposer de nouveaux axes de réflexion sur toute la durée du contrat de ville, dans des modalités restant à définir.



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240411-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 12/04/2024